



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010349

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10189
N/REF : 5/01/2025 2H07 C:000280 I:07468
V/REF : DI 20150930142755 DU 30/09/15

SDC 'Les Palatines'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LES PALATINES
10 a 14 LUMIERE/20-22TROUILHET
37-43-49 ST NESTOR
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BATIMENT 12 ET 14 RUE ANTOINE LUMIERE - ALLEE 20-22 RUE LEO TROUILHET -
37,43,49 RUE ST NESTOR - CONTACTER MR MILLIER OU MR VINCENT -
TEL 04 78759782 POUR ACCES

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme M. SULTANA

ENTRETIEN DU BLOC MOTEUR DE 7 VMC
(Y COMPRIS REMPLACEMENT DES COURROIES DE TYPE VEC 321C)

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 450,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2014	Valeur	: 113,9
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010349

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 7 moteurs de V.M.C.	1/AN	542,25	542,25
TOTAL H.T.				542,25
T.V.A. a 10,00%				54,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>596,47</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.